Syndicat des Industriels du Cameroun
Syndustricam

LES CHRONIQUES DE L'INDUSTRIE

NOTE D'INFORMATIONS & D'ANALYSES DU SYNDICAT DES INDUSTRIELS DU CAMEROUN

EDITION N°11 - MAI 2026



Fiscalité, énergie et industrie

La crise Globeleq ou le coût de l'absence de coordination publique

CHIFFRE CLÉ DU MOIS
466,9 milliards FCFA : Le coût des importations de céréales du Cameroun en 2025

TRANSACTION SPÉCIALE
Simple geste fiscal ou révélateur de dysfonctionnements plus profonds ?

CLASSEMENT DE LA BAD SUR L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE
Derrière la controverse Gabon-Cameroun, les vrais défis de l'industrialisation

DOUALA TECH PARK
un partenariat pour préparer l'industrie camerounaise à l'Industrie 4.0

MADE IN CAMEROON
Le Port de Kribi explore l'aquaculture industrielle

SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPÔTS PETROLIERS

ISTCD
INDUSTRIAL SAFETY
TRAINING CENTRE, DOUALA

A fire safety training school for industrial safety



Our strengths

- Modern facilities aligned with industry standards ;
- Practical training, based on real-life scenarios and simulations ;
- A network of leading technical and institutional partners.





Our training modules

- Risk and Crisis Management : From diagnosis to strategy ;
- Industrial Fire Response : Fire control in real-world situations ;
- Oil & Gas Ecosystems: Expertise in the field ;
- Safety in administrative environments : Protecting people daily.

ISTCD – Train your teams. Secure your facilities.
Protect your business sustainably.
(+237) 696 46 06 71 / 677 54 78 16] | mdiyani@scdp.cm | Douala & Kendeck

Edito



Vincent KOUETE
Secrétaire Général du SYNDUSTRICAM

Pour Industrialiser, il faut coordonner

Chers membres, chers partenaires,

L'industrialisation est souvent perçue de manière restrictive comme une affaire d'usines, d'investissements ou de technologies. Mais à la lecture de l'actualité industrielle et générale du mois de mai 2026 au Cameroun, un enseignement s'impose : les obstacles à l'industrialisation se recensent davantage dans l'incapacité à coordonner efficacement les politiques publiques, les institutions et les acteurs économiques.

La présente édition en présente plusieurs illustrations.

La transaction spéciale en matière fiscale interroge la manière dont sont gérés les contentieux entre l'administration et les entreprises, et pose plus largement la question de l'efficacité de notre justice économique.

La crise énergétique consécutive aux difficultés rencontrées par Globeleq rappelle qu'une décision prise dans un domaine aussi légitime que le recouvrement fiscal peut produire des effets majeurs sur l'approvisionnement électrique, la production industrielle et, au final, sur la compétitivité de toute une économie.

Le classement de la Banque africaine de développement apporte un autre éclairage. Si le Cameroun dispose incontestablement de la base industrielle la plus diversifiée d'Afrique centrale, le rapport montre que notre principal défi réside désormais dans l'environnement de cette industrie : infrastructures, financement, innovation, logistique, énergie ou encore qualité de la gouvernance économique.

Les autres contributions convergent vers cette même idée. Le partenariat engagé avec le Douala Tech Park rappelle que la compétitivité de demain passera aussi par la transformation numérique et le rapprochement entre universités technologiques et entreprises. Les initiatives présentées dans les filières aquacole, céréalière, forestière ou logistique montrent, quant à elles, que l'import-substitution ne peut réussir qu'en articulant production agricole, transformation industrielle, infrastructures, financement et marchés.

> **« Le partenariat engagé avec le Douala Tech Park rappelle que la compétitivité de demain passera aussi par la transformation numérique et le rapprochement entre universités technologiques et entreprises.**

Au fond, toutes ces analyses convergent vers une même conviction : industrialiser ne consiste plus seulement à construire davantage d'usines. Il s'agit surtout de construire un écosystème où les décisions publiques se renforcent mutuellement, plutôt que de se neutraliser.

Dans un contexte de ressources budgétaires contraintes, de concurrence continentale renforcée par la ZLECAf et d'accélération des mutations technologiques, la compétitivité se joue désormais autant dans la qualité de la gouvernance économique que dans les performances des entreprises elles-mêmes.

Le rôle du SYNDUSTRICAM demeure précisément d'alimenter cette réflexion stratégique, de porter la voix des industriels et de contribuer, aux côtés des pouvoirs publics, à bâtir un environnement plus cohérent, plus prévisible et plus favorable au développement de l'industrie camerounaise.

Je vous souhaite une excellente lecture.



CHIFFRE CLÉ DU MOIS

466,9 milliards FCFA : Le coût des importations de céréales du Cameroun en 2025

Malgré une baisse de 14,1% par rapport à 2024, le Cameroun a encore consacré 466,9 milliards de FCFA à l'importation de céréales en 2025. Ce montant représente à lui seul près de 22% du déficit commercial national, qui s'est établi à 2 145,2 milliards de FCFA.

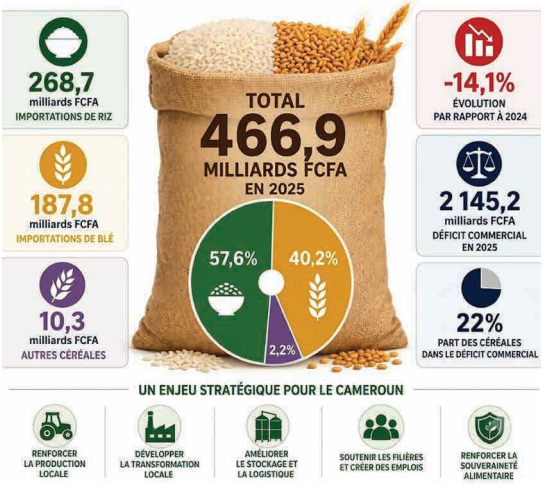
Le riz demeure le principal poste d'importation avec une facture de 268,7 milliards de FCFA, suivi du blé pour 187,8 milliards de FCFA. À eux seuls, ces deux produits concentrent plus de 97% des dépenses céréalières du pays.

Cette situation illustre l'ampleur du défi de l'import-substitution dans les filières agro-alimentaires. Derrière ces importations se cachent non seulement des besoins agricoles, mais également des enjeux industriels liés à la production d'intrants, à la mécanisation, au stockage, à la transformation et à la logistique.

La légère baisse observée en 2025 constitue un signal encourageant, mais elle reste insuffisante pour modifier fondamentalement la dépendance du pays vis-à-vis des marchés internationaux. À titre de comparaison, les importations de céréales demeurent supérieures au budget annuel de plusieurs programmes publics structurants.

> **« La légère baisse observée en 2025 constitue un signal encourageant, mais elle reste insuffisante pour modifier fondamentalement la dépendance du pays vis-à-vis des marchés internationaux.**

Pour les industriels, ce chiffre rappelle qu'une part importante du déficit commercial camerounais continue de se concentrer sur des produits dont la production et la transformation locales pourraient, à terme, générer davantage de valeur ajoutée, d'emplois et d'économies de devises.



TRANSACTION SPÉCIALE

Simple geste fiscal ou révélateur de dysfonctionnements plus profonds ?

À la fin du mois de mai 2026, le Ministre des Finances a rappelé aux contribuables l'existence de la procédure spéciale de transaction fiscale reconduite par la Loi de Finances 2026. Applicable aux créances fiscales émises avant le 31 décembre 2023, ce dispositif permet aux contribuables de bénéficier d'abattements allant de 50% à 80% sur certaines dettes fiscales, assortis de facilités d'échelonnement du paiement.

À première vue, la mesure apparaît particulièrement favorable aux entreprises. Dans un contexte marqué par des tensions de trésorerie persistantes, la possibilité d'effacer jusqu'à 80% d'une dette fiscale constitue une opportunité difficile à ignorer. Pourtant, au-delà de cette apparente générosité, le dispositif soulève plusieurs interrogations. Que révèle cette volonté de l'administration fiscale de consentir de telles remises ? Traduit-elle simplement une recherche accélérée de recettes budgétaires ou met-elle en lumière des problématiques plus profondes liées au fonctionnement du contentieux fiscal au Cameroun ?

UNE MESURE EXCEPTIONNELLEMENT FAVORABLE AUX CONTRIBUABLES

Le dispositif prévoit un abattement de 50% sur les créances faisant l'objet d'un contentieux administratif et de 80% lorsque le dossier est pendant devant les juridictions compétentes. Les arriérés fiscaux non contestés des entreprises privées bénéficient quant à eux d'un abattement de 50%, avec possibilité d'échelonnement du paiement sur une période pouvant atteindre douze mois.

Encadré : Ce que prévoit la transaction spéciale de 2026

Créances concernées : Toutes les créances fiscales émises avant le 31 décembre 2023.
Période d'application : Du 1er janvier au 31 décembre 2026.

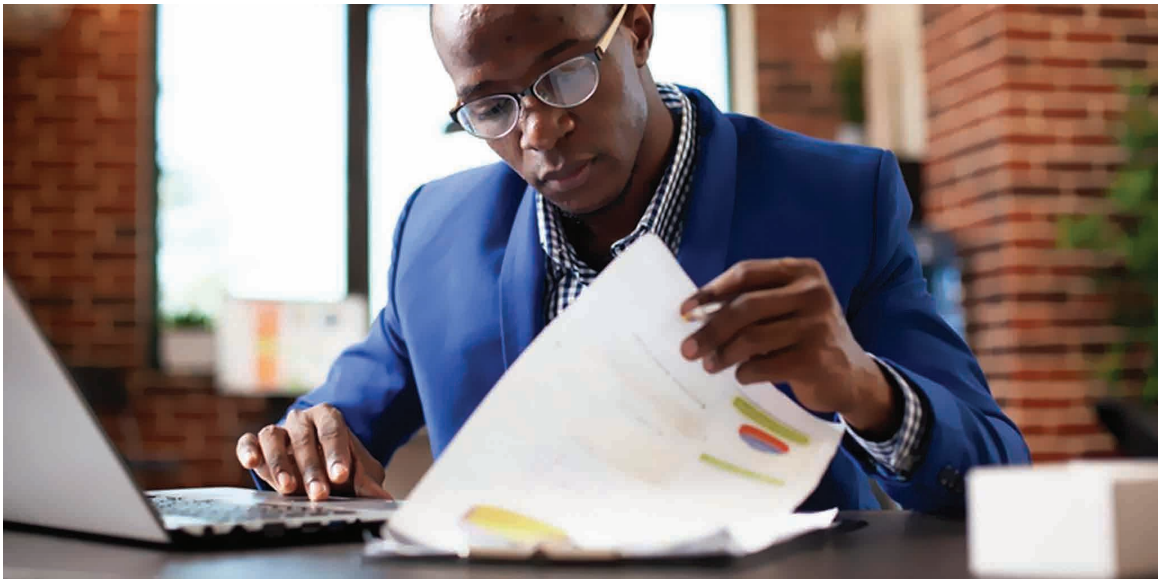
SITUATION	AVANTAGE ACCORDÉ
Contentieux en phase administrative	Abattement de 50% sur les impositions, avec possibilité d'échelonnement du solde sur 6 mois maximum
Contentieux en phase juridictionnelle (Tribunaux administratifs, Cour suprême…)	Abattement de 80%, avec possibilité d'échelonnement du solde sur 6 mois maximum
Arriérés fiscaux non contestés des entreprises privées	Abattement de 50%, avec possibilité d'échelonnement sur 12 mois maximum
Arriérés fiscaux non contestés des entités publiques et parapubliques	Abattement de 60%, avec possibilité d'échelonnement sur 12 mois maximum

À noter :

- Les impositions déjà acquittées restent définitivement acquises au Trésor public.
- Les créances réglées par compensation de dettes réciproques ne sont pas éligibles au dispositif.
- L'acceptation de la transaction implique l'abandon de toute réclamation ou procédure contentieuse en cours.
- Aucune demande ne sera recevable après le 31 décembre 2026.

Source : Article VINGT-SIXIÈME de la LF 2026

TRANSACTION SPÉCIALE
simple geste fiscal ou révélateur de dysfonctionnements plus profonds ?



De telles conditions apparaissent particulièrement attractives dans un contexte où de nombreuses entreprises demeurent confrontées à des tensions persistantes de trésorerie, à un accès plus difficile au crédit bancaire et à un environnement économique marqué par la hausse des coûts de production. Pour les entreprises concernées, la mesure constitue incontestablement une opportunité de régulariser leur situation à un coût réduit.

Mais derrière cette générosité apparente, plusieurs questions méritent d'être posées.

UN ÉTAT EN QUÊTE DE RECETTES IMMÉDIATES ?

La première explication est d'ordre budgétaire. Une administration fiscale n'abandonne pas spontanément jusqu'à 80% d'une créance si elle estime pouvoir en obtenir facilement le recouvrement intégral. En offrant une telle décote, l'État semble privilégier l'encaissement rapide d'une partie des sommes réclamées plutôt que l'attente d'un recouvrement complet dont l'issue demeure incertaine.

Dans un contexte où les besoins de financement public restent importants et où les tensions de trésorerie se traduisent notamment par l'accumulation d'arriérés de paiement, cette approche peut se comprendre. Mieux vaut parfois recouvrer immédiatement 20% d'une créance que d'espérer pendant plusieurs années un paiement intégral qui pourrait ne jamais intervenir.

Mais cette lecture budgétaire n'épuise pas le sujet.

> **Lorsqu'un contribuable fait l'objet d'un redressement fiscal qu'il estime injustifié, la loi lui offre théoriquement plusieurs voies de recours.**

LE VÉRITABLE ENJEU : L'ACCÈS À LA JUSTICE FISCALE

L'aspect le plus révélateur du dispositif réside dans le traitement réservé aux contribuables engagés dans un contentieux judiciaire.

En effet, les remises les plus importantes, pouvant atteindre 80%, concernent précisément les dossiers déjà pendants devant les juridictions. Or, contrairement à une idée répandue, parvenir à ce stade d'un contentieux fiscal est loin d'être anodin.

Lorsqu'un contribuable fait l'objet d'un redressement fiscal qu'il estime injustifié, la loi lui offre théoriquement plusieurs voies de recours. Une première phase administrative permet de contester la décision devant les services fiscaux puis devant le Ministre des Finances. En cas d'insatisfaction, le contribuable peut ensuite saisir le Tribunal Administratif puis, le cas échéant, la Cour Suprême.

Sur le papier, les garanties existent. Dans la pratique, l'exercice de ce droit se révèle cependant particulièrement coûteux.

Dès l'apparition du litige, l'entreprise est confrontée à une difficulté majeure : l'obtention de l'Attestation de Conformité Fiscale (ACF). Ce document est devenu, de fait, indispensable à

la conduite normale des activités économiques. Sans ACF, l'accès à de nombreux marchés, appels d'offres, paiements ou formalités administratives devient extrêmement difficile, voire impossible.

Pour continuer à fonctionner, le contribuable doit donc solliciter un sursis de paiement sur les montants contestés. Or l'obtention et le maintien de ce sursis sont soumis à des conditions de plus en plus exigeantes au fur et à mesure que le contentieux progresse.

Ainsi, pour porter son recours devant le Ministre des Finances, le contribuable doit s'acquitter de 15% du montant contesté. Pour saisir le Tribunal Administratif, il doit verser 35% supplémentaires. Enfin, pour poursuivre la procédure après une décision de première instance, le maintien du sursis de paiement suppose l'acquittement de 50% du montant des impositions contestées et la consignation de 50% de la partie restante.

Autrement dit, plus le contribuable souhaite faire valoir ses droits, plus il doit mobiliser sa trésorerie. Cette situation soulève une question de principe : dans quelle mesure le droit de contester une décision de l'administration est-il pleinement effectif lorsque son exercice est conditionné à des versements financiers aussi importants ?

L'objectif affiché est naturellement de décourager les recours abusifs et dilatoires. Mais le mécanisme produit également un autre effet : il peut dissuader certains contribuables de poursuivre leurs recours, non pas parce qu'ils reconnaissent le bien-fondé du redressement, mais parce qu'ils ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour supporter le coût du contentieux.

Pourquoi renoncer à 80% d'une créance ? C'est dans ce contexte que la transaction spéciale prend toute sa signification. Les contribuables auxquels l'administration propose aujourd'hui des remises pouvant atteindre 80% ne sont pas des contribuables passifs. Ce sont souvent des entreprises qui ont déjà supporté plusieurs années de procédure, mobilisé une partie de leur trésorerie, assumé des contraintes administratives importantes et démontré leur volonté de porter le débat devant le juge.

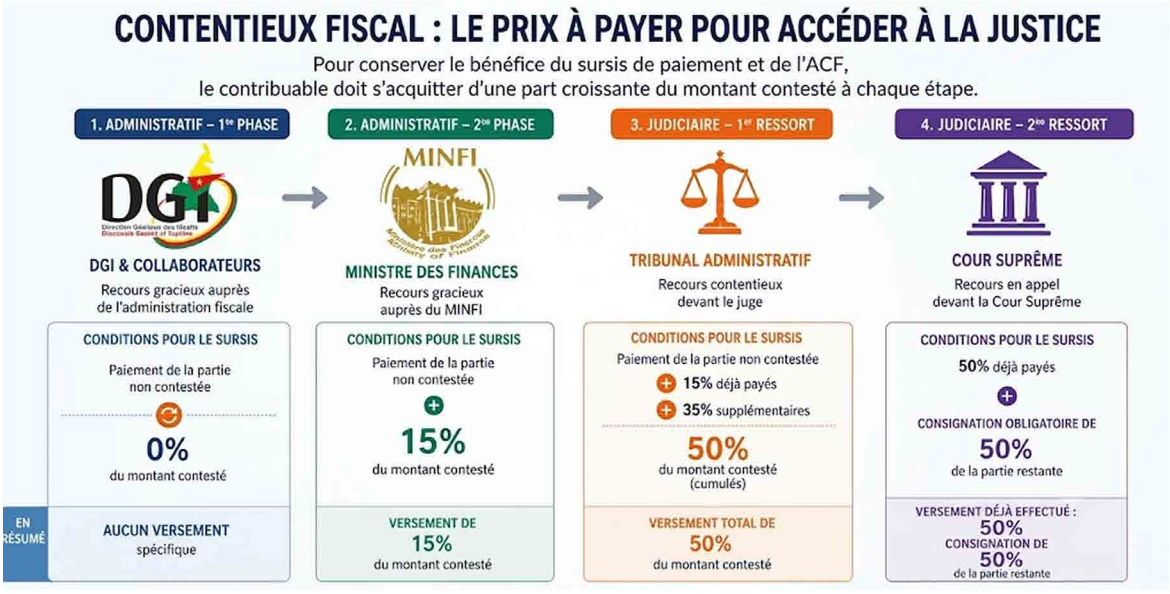
Dès lors, une question mérite d'être posée : pourquoi l'administration fiscale préfère-t-elle abandonner jusqu'à 80% d'une créance litigieuse plutôt que d'attendre qu'un juge se prononce sur son bien-fondé ?

La longueur des procédures, les coûts de gestion du contentieux et l'incertitude inhérente à toute décision de justice constituent certainement une partie de la réponse. Mais cette situation traduit également les limites d'un système dans lequel le règlement transactionnel apparaît souvent comme la solution la plus rationnelle pour toutes les parties.

LA VÉRITABLE QUESTION : POURQUOI AUTANT DE DETTES FISCALES ?

Au-delà du dispositif lui-même, la question fondamentale demeure celle de l'origine des dettes fiscales.

Depuis plusieurs années, les procédures exceptionnelles de transaction fiscale sont régulière-



ment reconduites. Cette permanence invite à s'interroger non seulement sur les modalités d'apurement des dettes existantes, mais aussi sur les mécanismes qui contribuent à leur formation.

De nombreux opérateurs économiques soulignent notamment les difficultés liées à certains prélèvements qui affectent directement la trésorerie des entreprises, indépendamment de leur rentabilité effective. L'exemple le plus parlant est celui de l'acompte mensuel de l'impôt sur les sociétés, calculé au taux de 2,2% sur le chiffre d'affaires plutôt que sur le bénéfice réellement réalisé. Dans un contexte de marges parfois faibles et de délais de paiement importants, ce mécanisme accentue les tensions financières de certaines entreprises.

Par ailleurs, les contrôles fiscaux et les redressements continuent d'alimenter de nombreux contentieux. Sans remettre en cause la nécessité du contrôle fiscal, plusieurs opérateurs considèrent que certains redressements aboutissent à des montants jugés excessifs ou difficilement soutenables au regard de leur situation économique réelle. Cette perception nourrit parfois le sentiment que la transaction spéciale est devenue une étape quasi incontournable dans la résolution de certains différends fiscaux.

ASSAINIR LE PASSÉ OU RÉFORMER L'AVENIR ?

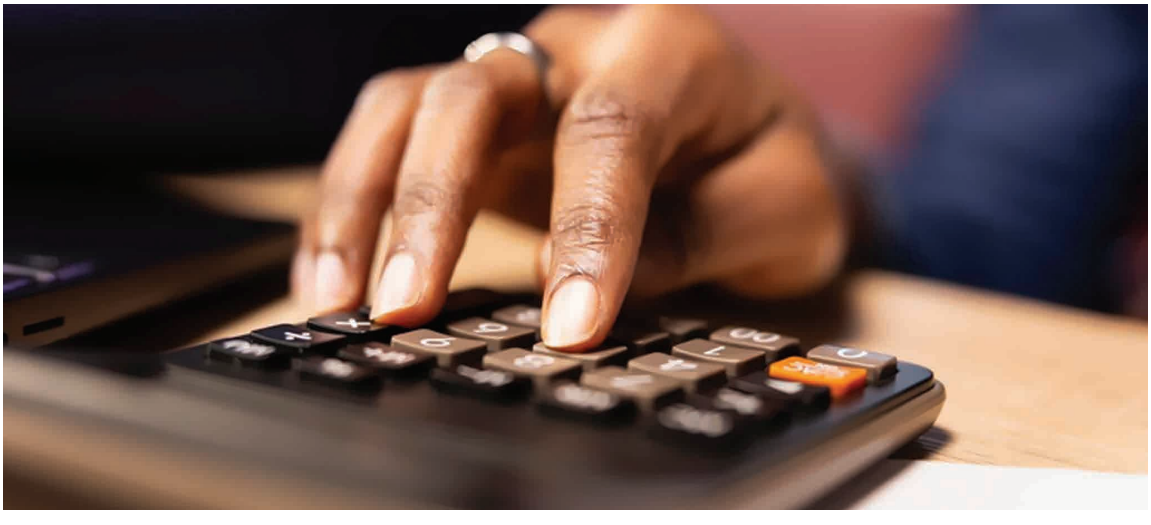
La transaction spéciale offre sans aucun doute une opportunité utile aux entreprises en difficulté et constitue un instrument de mobilisation rapide des recettes publiques. Elle peut contribuer à assainir les relations entre l'administration fiscale et les contribuables tout en redonnant de l'oxygène à certaines entreprises.

Mais elle ne saurait constituer une réponse durable à elle seule. Si les stocks de dettes fiscales continuent de se reconstituer après chaque opération d'apurement, le véritable enjeu n'est plus celui de la transaction mais celui de la prévention. Au-delà des mesures exceptionnelles, la question centrale reste donc celle de l'équilibre entre les impératifs de mobilisation des recettes publiques et la préservation des capacités d'investissement et de croissance des entreprises.

Plus fondamentalement, une économie moderne peut-elle durablement s'appuyer sur des dispositifs exceptionnels de règlement amiable ou convient-il plutôt de renforcer la rapidité, la prévisibilité et la crédibilité de la justice économique afin que les litiges puissent être tranchés dans des délais raisonnables et dans des conditions satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs ?

En définitive, la transaction spéciale de 2026 apparaît moins comme une simple mesure de recouvrement que comme le révélateur de questions plus profondes touchant aux relations entre l'administration fiscale et les entreprises. Si elle permet d'assainir le passé, elle ne dispense pas d'une réflexion sur les réformes nécessaires pour prévenir l'accumulation des contentieux et garantir un accès effectif à une justice fiscale crédible, prévisible et accessible à tous les contribuables.

> **La transaction spéciale offre sans aucun doute une opportunité utile aux entreprises en difficulté et constitue un instrument de mobilisation rapide des recettes publiques.**





FISCALITÉ, ÉNERGIE ET INDUSTRIE

La crise Globeleq ou le coût de l'absence de coordination publique

Le 2 juin 2026, un communiqué du Ministère de l'Eau et de l'Énergie a confirmé ce que peu d'observateurs imaginaient possible : une procédure de recouvrement fiscal engagée contre un producteur d'électricité avait contribué à priver près de 40% des usagers du Littoral et de l'Ouest d'une partie de leur approvisionnement électrique. Rarement la question de la coordination des politiques publiques se sera posée avec une telle acuité.

Cette crise soulève une question fondamentale : comment concilier les objectifs parfois contradictoires des différentes politiques publiques ? En cherchant à maximiser les recettes fiscales, l'État n'a-t-il pas fragilisé l'un des maillons essentiels de son système énergétique ? Plus largement, cette affaire met en lumière les risques d'une action publique insuffisamment coordonnée dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie et l'industrie.

QUAND UNE DÉCISION FISCALE PRODUIT UN CHOC ÉNERGÉTIQUE

Dans sa note d'information du 2 juin 2026, le MINEE indique que le 1er juin à 9 heures, les sociétés Kribi Power Development Company (KPDC) et Dibamba Power Development Company (DPDC), filiales du groupe Globeleq au sein desquelles l'Etat détient des parts non négligeables, ont procédé au retrait de leurs capacités de production du Réseau Interconnecté Sud (RIS).

Le ministère précise que cette situation intervient dans un contexte marqué par le blocage des comptes bancaires du groupe par l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure de recouvrement forcé, consécutive au non-paiement de certaines obligations fiscales. Le même communiqué souligne également que cette situation s'inscrit dans un environnement de tensions de trésorerie liées aux impayés persistants du concessionnaire de distribution.

Les conséquences ont été immédiates. Le retrait des capacités de production a entraîné une réduction significative de l'offre disponible sur le RIS, provoquant des perturbations de l'alimentation électrique et des délestages affectant environ 40% des usagers des régions du Littoral et de l'Ouest.

Les faits sont désormais établis : une procédure de recouvrement fiscal a effectivement eu des répercussions directes sur l'approvisionnement énergétique d'une partie importante du pays.

LE PARADOXE DES CRÉANCES CROISÉES

L'un des aspects les plus troublants de cette affaire réside dans l'existence supposée de créances croisées entre les différents acteurs du secteur énergétique.

Alors que l'administration fiscale cherche à recouvrer des impôts auprès de Globeleq, plusieurs sources indiquent que ce même opérateur serait confronté à des retards de paiement importants au sein de la chaîne électrique nationale. La dette accumulée par le concessionnaire de distribution envers Globeleq atteindrait plusieurs dizaines, voire plus d'une centaine de milliards de FCFA selon certaines estimations

La crise Globeleq ou le coût de l'absence de coordination publique

relayées dans la presse.

Si ces chiffres sont confirmés, la situation révèle une contradiction apparente : d'un côté, l'État réclame des recettes fiscales à un opérateur privé ; de l'autre, l'écosystème public et parapublic auquel il participe contribue lui-même à fragiliser la trésorerie de cet opérateur par des retards de paiement persistants.

Cette configuration n'est malheureusement pas isolée. Dans plusieurs secteurs, les entreprises se retrouvent confrontées à des créances publiques impayées tout en demeurant tenues de respecter intégralement leurs obligations fiscales et sociales. Le résultat est souvent une accumulation de tensions financières qui fragilise progressivement l'ensemble de la chaîne économique.

> **Les faits sont désormais établis : une procédure de recouvrement fiscal a effectivement eu des répercussions directes sur l'approvisionnement énergétique d'une partie importante du pays.**

QUAND LES POLITIQUES PUBLIQUES SE NEUTRALISENT

La crise Globeleq met surtout en évidence un problème plus profond : le manque de coordination entre différentes politiques publiques pourtant poursuivies par le même État.

- La politique fiscale vise légitimement à mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'action publique.
- La politique énergétique cherche à garantir la continuité et la sécurité de l'approvisionnement en électricité.
- La politique industrielle vise à renforcer la compétitivité des entreprises et à stimuler la production nationale.
- La politique d'attractivité économique cherche enfin à rassurer les investisseurs et à encourager les investissements privés dans les infrastructures.

Ces objectifs sont tous légitimes. Le problème apparaît lorsqu'ils sont poursuivis de manière cloisonnée, sans appréciation suffisante de leurs interactions.

Dans le cas présent, une action visant à améliorer le recouvrement fiscal produit des effets contraires à plusieurs autres objectifs publics : dégradation de l'offre énergétique, augmentation des coûts de production pour les entreprises, perturbation de l'activité économique et signal négatif envoyé aux investisseurs.

Le paradoxe est frappant : en cherchant à maximiser quelques milliards de recettes fiscales, l'administration contribue à des pertes économiques beaucoup plus importantes pour le tissu productif national.

UN COÛT ÉLEVÉ POUR LES INDUSTRIELS

Pour les entreprises, les conséquences d'une telle crise sont immédiates. Chaque interruption de fourniture électrique entraîne des pertes de production, des arrêts de chaînes, des surcoûts liés au recours aux groupes électrogènes et une détérioration de la compétitivité. Les industries électro-intensives, les unités agroalimentaires, les cimenteries, les fonderies ou encore les PME manufacturières figurent parmi les premières victimes de ces perturbations.

Au-delà des pertes directes, l'incertitude énergétique constitue également un facteur de découragement pour l'investissement. Les entreprises peuvent s'adapter à des coûts élevés lorsqu'ils sont prévisibles. Elles ont en revanche beaucoup plus de difficultés à gérer des ruptures brutales dans la disponibilité d'un facteur de production aussi essentiel que l'électricité.

Pour un pays qui ambitionne d'accélérer son industrialisation, la stabilité de l'approvisionnement énergétique constitue un impératif stratégique.

LES ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR

La crise Globeleq rappelle qu'en matière économique, toutes les créances n'ont pas la même portée stratégique.

Lorsqu'une procédure de recouvrement concerne un acteur opérant dans un secteur critique pour l'économie nationale, une approche strictement administrative peut produire des conséquences systémiques. Cela ne signifie évidemment pas que certains opérateurs devraient être exonérés de leurs obligations fiscales. Mais cela plaide pour une meilleure coordination entre administrations, ainsi que pour le développement de mécanismes permettant de prendre en compte les créances croisées et les enjeux de continuité des services essentiels.

Au-delà du cas particulier de Globeleq, cette affaire constitue un rappel utile : dans une économie moderne, la cohérence des politiques publiques est devenue un facteur de compétitivité à part entière. Lorsqu'une décision fiscale est susceptible d'affecter l'approvisionnement énergétique, la production industrielle et la croissance économique, la question n'est plus seulement fiscale. Elle devient une question de gouvernance économique.

Et c'est précisément à ce niveau que se joue aujourd'hui une partie de la compétitivité du Cameroun.

Les producteurs privés d'électricité, un pilier discret mais stratégique du système électrique camerounais

Contrairement à une idée largement répandue, la production d'électricité au Cameroun n'est plus assurée principalement par l'opérateur historique. Depuis une quinzaine d'années, le pays s'est progressivement appuyé sur des Producteurs Indépendants d'Électricité (IPP) pour financer et exploiter de nouvelles capacités de production, réduisant ainsi la pression sur les finances publiques.

Ces producteurs privés jouent aujourd'hui un rôle central dans l'approvisionnement énergétique national. Aux côtés des infrastructures exploitées par ENEO et des actifs publics détenus notamment par EDC, les IPP représentent environ 723 MW de capacité installée, soit près de 36% des capacités nationales de production.

Parmi eux, trois acteurs occupent une place particulière :

KPDC (Kribi Power Development Company) exploite la centrale à gaz naturel de Kribi d'une capacité de 216 MW, l'une des principales centrales thermiques du pays. Cette infrastructure joue un rôle crucial dans l'équilibrage du Réseau Interconnecté Sud (RIS), qui alimente les principaux centres économiques du Cameroun.

DPDC (Dibamba Power Development Company) exploite la centrale thermique au fioul lourd de Dibamba, d'une capacité de 88 MW. Bien que plus modeste, cette centrale constitue un important moyen de sécurisation de l'approvisionnement lors des périodes de forte demande ou de tensions sur le réseau.

NHPC (Nachtigal Hydro Power Company) développe et exploite quant à elle le barrage hydroélectrique de Nachtigal, dont la puissance installée atteint 420 MW, faisant de ce projet l'un des plus importants investissements énergétiques réalisés au Cameroun ces dernières décennies.

À eux seuls, KPDC et DPDC représentent plus de 300 MW de capacités pilotables, soit plus de 20% de la puissance disponible sur le Réseau Interconnecté Sud. Comble de la situation, les deux centrales sont détenues à 40% par l'Etat du Cameroun. Leur importance dépasse donc largement leur poids capitalistique. Ils constituent des maillons essentiels de la sécurité énergétique du pays, particulièrement pour les régions du Littoral, du Centre, du Sud et de l'Ouest qui concentrent l'essentiel de l'activité industrielle nationale.

La crise de juin 2026 illustre ainsi une réalité souvent sous-estimée : la continuité de l'approvisionnement électrique du Cameroun dépend désormais étroitement de la stabilité financière et opérationnelle de ces producteurs privés.



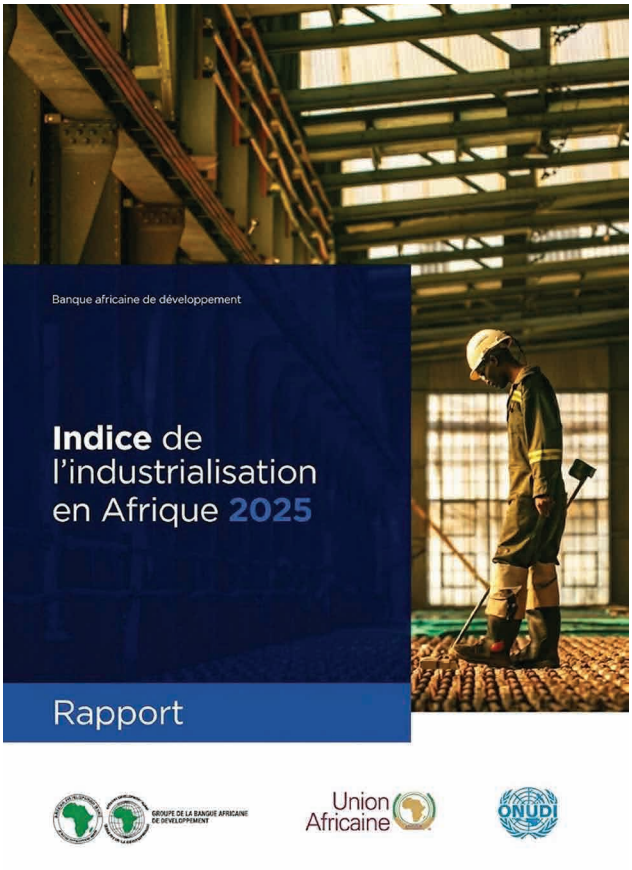
CLASSEMENT DE LA BAD SUR L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE

Derrière la controverse Gabon-Cameroun, les vrais défis de l'industrialisation

La publication de l'Indice d'Industrialisation en Afrique (IIA) 2025 de la Banque Africaine de Développement (BAD) n'est pas passée inaperçue au Cameroun. Si le rapport couvre l'ensemble du continent et évalue 54 pays à partir de dix-neuf indicateurs relatifs aux performances industrielles, à l'investissement, aux infrastructures, au financement, au capital humain ou encore à l'environnement des affaires, un seul résultat semble avoir retenu l'attention du public camerounais : le Cameroun n'apparaît qu'au 21e rang africain et se trouve devancé, en Afrique centrale, par le Gabon, la République Démocratique du Congo et la Guinée équatoriale.

Pour de nombreux observateurs, le constat est déroutant. Comment le pays qui abrite le tissu industriel le plus diversifié de la CEMAC, qui concentre la majorité des grandes unités manufacturières de la sous-région et qui alimente les marchés voisins en produits transformés peut-il être classé derrière des économies souvent perçues comme moins industrialisées ?

La réponse mérite d'être examinée avec nuance.



UN RAPPORT QUI MESURE DAVANTAGE QU'UNE SIMPLE PUISSANCE INDUSTRIELLE

Contrairement à ce que pourrait laisser penser une lecture rapide, l'Indice d'Industrialisation en Afrique n'est pas un classement des pays possédant le plus grand nombre d'usines ou la plus forte production manufacturière.

L'indice combine dix-neuf indicateurs regroupés en trois grandes dimensions : les performances industrielles proprement dites, les déterminants directs de l'industrialisation (investissement, financement, infrastructures, éducation) et les déterminants indirects tels que la taille du marché, la qualité de l'environnement des affaires, la stabilité macroéconomique ou la gouvernance.

L'objectif poursuivi par la BAD est donc moins de mesurer la puissance industrielle brute que d'évaluer la capacité globale d'un pays à soutenir durablement son industrialisation. Cette précision est essentielle pour comprendre certains résultats du classement.

LE MAROC CONFIRME

SA MONTÉE EN PUISSANCE

L'une des principales conclusions du rapport est l'accession du Maroc à la première place continentale, devant l'Afrique du Sud. Selon la BAD, cette performance reflète la modernisation continue de l'appareil productif marocain, la diversification de ses exportations et la cohérence de sa politique industrielle.

Le quatuor de tête est constitué du Maroc, de l'Afrique du Sud, de l'Égypte et de la Tunisie, qui continuent de dominer largement le paysage manufacturier africain.

Plus globalement, le rapport souligne une

progression de l'industrialisation africaine. Entre 2010 et 2024, quarante et un pays ont amélioré leur score, témoignant d'une dynamique continentale favorable malgré les multiples crises économiques et géopolitiques de la dernière décennie.

LE POSITIONNEMENT DU CAMEROUN : UN POTENTIEL RÉEL, DES PERFORMANCES ENCORE EN RETRAIT

Avec un score global de 0,5547, le Cameroun occupe le 21e rang africain de l'Indice d'Industrialisation en Afrique (IIA) 2025 de la BAD. Cette position le place dans le groupe des pays à industrialisation intermédiaire supérieure, confirmant l'existence d'une base industrielle relativement solide à l'échelle du continent.

Une lecture plus détaillée des différentes composantes de l'indice permet toutefois de mieux comprendre les forces et les faiblesses du modèle industriel camerounais.

La première observation concerne les performances industrielles proprement dites. Avec un score de 0,3823 et un classement de 22e sur le continent, le Cameroun obtient un résultat proche de son rang global. Cette composante mesure notamment la valeur ajoutée manufacturière, les exportations industrielles, la diversification de la production, l'emploi manufacturier ou encore le poids des industries de moyenne et haute technologie. Malgré les investissements réalisés au cours des dernières années, les progrès enregistrés demeurent relativement modestes. Le score est passé de 0,367 en 2010 à seulement 0,3823 en 2024. Cette évolution suggère que l'industrie camerounaise continue de progresser, mais à un rythme encore insuffisant pour modifier significativement son positionnement continental.

Le résultat le plus préoccupant concerne cependant les déterminants directs de l'industrialisation, pour lesquels le Cameroun n'occupe que le 27e rang africain. Cette dimension regroupe des variables essentielles telles que l'investissement privé, les investissements directs étrangers, l'accès au crédit, les infrastructures et le

Le Cameroun dans l'Indice d'Industrialisation de la BAD (IIA) 2025

CLASSEMENT

21ème rang africain sur 54 pays évalués

4ème rang en Afrique centrale (Derrière le Gabon, la RDC et la Guinée équatoriale

SCORE 2024 : 0,5547

ANNÉES	2010	2015	2020	2023	2024	RANG
Indice	0,5435	0,5467	0,5564	0,5401	0,5547	21ème
Performance	0,367	0,374	0,3743	0,3698	0,3823	22ème
Déterminants_directs	0,6314	0,6312	0,6668	0,6748	0,6691	27ème
Déterminants_indirects	0,8973	0,8958	0,8818	0,7816	0,8430	18ème

Catégorie : Industrialisation intermédiaire supérieure

Le Cameroun figure dans le groupe des économies africaines disposant déjà d'une base industrielle significative.

Premier tissu manufacturier de la CEMAC

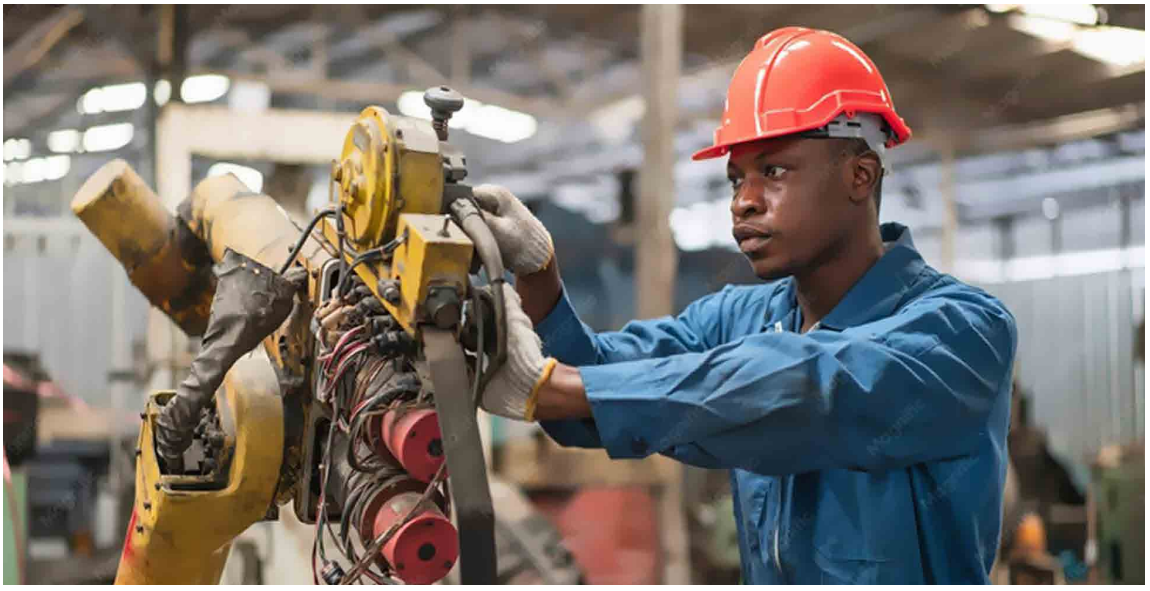
Malgré son classement régional, le Cameroun demeure l'économie la plus diversifiée d'Afrique centrale, avec des activités couvrant l'agroalimentaire, les matériaux de construction, la métallurgie, les industries brassicoles, la chimie, la plasturgie, le textile et la transformation du bois.

Le principal enseignement

Le rapport suggère moins un déficit de production industrielle qu'un déficit d'environnement industriel. Les performances manufacturières du Cameroun apparaissent supérieures à ce que permettent encore ses infrastructures, son accès au financement, son environnement des affaires et son niveau d'intégration aux chaînes de valeur internationales.

CLASSEMENT DE LA BAD SUR L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE

Derrière la controverse Gabon-Cameroun, les vrais défis de l'industrialisation



capital humain. Autrement dit, les facteurs qui permettent normalement à l'industrie de croître, d'innover et de gagner en compétitivité apparaissent moins favorables que ne le laisserait supposer le poids économique du pays. Cette situation rejoint les préoccupations régulièrement exprimées par les entreprises concernant le coût du financement, les insuffisances énergétiques et logistiques ou encore la faiblesse des investissements productifs.

"Pour l'industrie camerounaise, la prudence s'impose donc. Les arguments en faveur de la réforme sont réels et les contraintes budgétaires de l'État difficilement contestables.

Paradoxalement, c'est sur les déterminants indirects que le Cameroun obtient son meilleur classement, avec un 18e rang africain. Cette composante couvre notamment la taille du marché, l'environnement des affaires, la stabilité macroéconomique, le niveau d'endettement, la sécurité et l'état de droit. Ce résultat traduit plusieurs atouts structurels du pays : un marché intérieur important, une position géographique centrale, une économie relativement diversifiée et une stabilité macroéconomique globalement préservée.

Au final, le principal enseignement du rapport est peut-être le suivant : le Cameroun semble mieux classé sur ses prédispositions à l'industrialisation que sur les moyens effectivement mobilisés pour industrialiser son économie et sur les résultats industriels qui en découlent. Le défi n'est donc pas tant l'absence de potentiel que la capacité à transformer plus efficacement ce potentiel en investissements, en production manufacturière, en exportations et en emplois industriels.

POURQUOI LE CLASSEMENT DU CAMEROUN INTERPELLE

Avec un score de 0,5547, le Cameroun figure dans le groupe des pays à industrialisation intermédiaire supérieure. Cette performance est loin d'être négligeable. Elle place le pays dans la première moitié du classement continental et confirme son statut de pays industriel émergent.

Cependant, le classement régional surprend davantage. En Afrique centrale, la BAD positionne successivement le Gabon, la République Démocratique du Congo, la Guinée équatoriale puis le Cameroun.

Cette hiérarchie contraste avec la perception généralement admise dans les milieux économiques. En volume de production, en diversité sectorielle, en nombre d'entreprises manufacturières, en profondeur du marché intérieur et en capacité de transformation locale, le Cameroun demeure de loin la principale économie industrielle de la sous-région. Son tissu productif couvre un large éventail d'activités allant de l'agroalimentaire aux matériaux de construction, en passant par les boissons, la métallurgie, la chimie, les plastiques, le textile ou encore la transformation du bois.

Cette apparente contradiction mérite toute-

fois d'être nuancée. Une partie de l'explication réside dans la nature même des indicateurs retenus par la BAD. Plusieurs d'entre eux sont exprimés par habitant ou rapportés à la taille de l'économie. Le Gabon et la Guinée équatoriale bénéficient ainsi mécaniquement de leur faible population et de niveaux de revenus relativement élevés. Les indicateurs relatifs à la valeur ajoutée manufacturière par habitant ou aux exportations manufacturières par habitant leur sont naturellement favorables.

Le Gabon tire également profit des performances enregistrées par la Zone Économique Spéciale de Nkok, devenue une référence continentale en matière de transformation locale du bois et d'attraction des investissements industriels.

La RDC, quant à elle, bénéficie de l'essor des investissements liés à la valorisation de ses ressources minières stratégiques, notamment dans les chaînes de valeur associées aux métaux critiques utilisés dans la transition énergétique mondiale.

Ces résultats ne signifient donc pas nécessairement que ces pays disposent d'un appareil industriel plus vaste, plus diversifié ou plus intégré que celui du Cameroun. Ils traduisent plutôt de meilleures performances sur certains indicateurs spécifiques retenus par la méthodologie de l'indice.

C'est précisément ce qui fait tout l'intérêt du débat suscité par ce classement : il oppose deux lectures complémentaires de l'industrialisation. La première met l'accent sur la taille, la diversité et la profondeur du tissu productif. La seconde s'intéresse davantage à la productivité, à l'intensité industrielle, aux exportations et à l'environnement de compétitivité. Le véritable enjeu pour le Cameroun est désormais de parvenir à concilier ces deux dimensions afin de transformer son leadership industriel sous-régional en un positionnement continental plus affirmé.

LE VÉRITABLE MESSAGE DU RAPPORT

Au-delà de la polémique sur le classement, le rapport délivre un message plus important. La lecture des différents sous-indices suggère que le Cameroun obtient des performances industrielles relativement honorables malgré un environnement économique qui demeure perfectible.

Autrement dit, les industriels camerounais produisent, investissent et transforment davantage que ce que les conditions générales de l'économie permettraient normalement d'espérer.

Cette observation rejoint plusieurs préoccupations régulièrement exprimées par le secteur privé : coût élevé de l'énergie, difficultés d'accès au financement, insuffisances logistiques, pression fiscale, lenteurs administratives ou encore faiblesse des exportations manufacturières.

Le classement de la BAD ne remet donc pas en cause l'existence d'une base industrielle camerounaise solide. Il met plutôt en lumière les obstacles qui continuent d'en limiter le potentiel.

UNE INVITATION À ACCÉLÉRER LA MONTÉE EN GAMME ET LA CONQUÊTE DES MARCHÉS AFRICAINS

La principale leçon du rapport n'est probablement pas que le Cameroun serait devenu moins industriel que ses voisins. Elle est que la concurrence industrielle progresse partout en Afrique et que les avantages historiques ne suffisent plus.

Le défi des prochaines années sera moins d'augmenter le nombre d'usines que d'améliorer leur productivité, leur niveau technologique, leur capacité d'innovation et leur orientation vers les marchés extérieurs et notamment africains.

À l'heure où la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine ouvre progressivement un marché de plus de 1,4 milliard d'habitants, le véritable enjeu n'est pas tant le rang occupé aujourd'hui dans un classement que la capacité à construire l'industrie compétitive de demain.

Sous cet angle, l'Indice d'Industrialisation en Afrique 2025 doit être perçu non comme un verdict, mais comme un signal d'alerte et une invitation à accélérer les réformes indispensables à l'émergence d'une véritable puissance manufacturière régionale.



DOUALA TECH PARK

Un partenariat pour préparer l'industrie camerounaise à l'Industrie 4.0

La compétitivité industrielle ne dépend plus seulement des machines ou des capacités de production. Elle repose désormais sur la maîtrise des technologies numériques : simulation, jumeaux numériques, intelligence artificielle, automatisation, fabrication additive ou encore maintenance prédictive.

C'est dans cette perspective que le SYNDUSTRICAM a engagé des échanges avec Douala Tech Park, un centre technologique développé par le Groupe JFN en partenariat avec plusieurs leaders mondiaux, dont Dassault Systèmes, Microsoft Azure et AWS.

UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE DEPUIS 2025

Les premiers échanges remontent au 12 septembre 2025, avec la visite au SYNDUSTRICAM d'une délégation de Dassault Systèmes conduite par son Directeur Afrique, M. Jean-Michel Taladriz, accompagnée de MM. Alphonse Nafack et Thierry Kamnang, partenaires locaux du groupe.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les solutions numériques développées par Dassault Systèmes pour accompagner la transition vers l'Industrie 4.0. Le 5 mars 2026, une délégation du SYNDUSTRICAM conduite par le Secrétaire Général s'est ainsi rendue au Douala Tech Park afin de découvrir les infrastructures, les démonstrateurs technologiques et l'approche développée autour du rapprochement entre universités technologiques et entreprises.

POURQUOI CE PARTENARIAT ?

Le Douala Tech Park ne constitue pas seulement un centre de formation. Il ambitionne de devenir un véritable laboratoire d'innovation où étudiants, chercheurs, entrepreneurs et industriels peuvent expérimenter des technologies utilisées par les plus grandes entreprises mondiales.

Pour les entreprises industrielles, ces outils ouvrent des perspectives dans plusieurs domaines :

- modélisation et simulation des procédés industriels ;
- conception virtuelle de produits ;
- optimisation des lignes de production ;
- maintenance prédictive ;
- formation des futurs ingénieurs sur des plateformes de référence internationale.

LES PROCHAINES ÉTAPES

À l'issue de cette visite, le SYNDUSTRICAM entend poursuivre les échanges avec Douala Tech Park afin d'identifier les modalités d'un partenariat permettant aux entreprises membres d'accéder progressivement à ces technologies et de renforcer leurs compétences en matière de transformation numérique.

Malgré le report du dîner d'affaires initialement prévu avec Dassault Systèmes en mars 2026, les discussions se poursuivent et devraient déboucher sur de nouvelles actions de sensibilisation et de démonstration au profit des industriels.





Le Port de Kribi explore l'aquaculture industrielle

Le Port Autonome de Kribi (PAK) et le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ont signé, en marge du Salon Interprofessionnel de l'Aquaculture du Cameroun (SIAC 2026), une convention-cadre destinée à accélérer le développement de l'aquaculture industrielle au Cameroun.

Au-delà de la portée institutionnelle de cet accord, l'initiative traduit une évolution intéressante du positionnement du complexe industrialo-portuaire de Kribi. Encore perçu principalement comme une plateforme logistique et portuaire, le PAK entend désormais jouer un rôle plus actif dans l'émergence de nouvelles filières productives. L'accord prévoit notamment la mise à disposition d'espaces adaptés aux investissements aquacoles au sein de la zone industrialo-portuaire ainsi qu'un accès facilité aux infrastructures et services portuaires.

> **Au-delà de la portée institutionnelle de cet accord, l'initiative traduit une évolution intéressante du positionnement du complexe industrialo-portuaire de Kribi.**

L'enjeu économique est considérable. Malgré l'importance du poisson dans les habitudes alimentaires des ménages, le Cameroun continue d'importer chaque année d'importants volumes de produits halieutiques pour combler un déficit de production estimé à plus de 100 000 tonnes. Le développement d'une aquaculture moderne apparaît ainsi comme l'un des leviers les plus prometteurs pour réduire cette dépendance extérieure, préserver les réserves en devises et renforcer la sécurité alimentaire nationale.

Pour les industriels, cette initiative ouvre également des perspectives dans les domai-

Le Port de Kribi explore l'aquaculture industrielle



nes de l'alimentation animale, de la transformation du poisson, de la logistique du froid, du conditionnement et des équipements spécialisés. Elle illustre surtout une tendance de fond : la volonté croissante de faire des infrastructures portuaires non plus seulement des points de transit, mais de véritables plateformes de développement industriel et de création de valeur locale.

Aquaculture au Cameroun : quelques données clés

Les Constats

- Plus de 150 milliards FCFA d'importations de poisson chaque année
- Plus de 100 000 tonnes de déficit annuel en produits halieutiques
- L'ambition nationale : Objectif national : 100 000 tonnes de production aquacole à l'horizon 2030

Atouts du partenariat PAK – MINEPIA

- Espaces aménages pour les investisseurs
- Logistique portuaire performante
- Chaîne du froid et stockage
- Facilitation des investissements

D'importantes opportunités d'investissement dans la filière

- Production d'alevins
- Fabrication d'aliments pour poissons
- Production d'équipements et infrastructures aquacoles
- Production piscicole
- Transformation (fumage, filetage, conservation)
- Production d'emballages
- Chaîne du froid et logistique
- Distribution et exportation

Les principaux défis

- Aliments importés représentant plus de 60% des coûts de production
- Insuffisance d'alevins de qualité
- Faible accès au financement
- Manque d'infrastructures de transformation
- Chaîne du froid encore insuffisante
- Pouvoir d'achat des ménages
- Marché dominé par les importations bas prix

IMPORTATIONS DE MAÏS SUSPENDUES

Une mesure de sauvegarde qui pose la question de la compétitivité

Le Gouvernement camerounais a décidé de suspendre la délivrance de nouveaux permis d'importation de maïs ainsi que certaines opérations d'importation en cours. Cette mesure de sauvegarde, annoncée à la suite d'une réunion interministérielle présidée par le Premier Ministre, vise à répondre aux difficultés d'écoulement rencontrées par les producteurs locaux, confrontés à une concurrence croissante du maïs importé.

La décision intervient dans un contexte paradoxal. D'un côté, le Cameroun affiche une progression régulière de sa production nationale, passée de 1,98 million de tonnes en 2020 à 2,36 millions de tonnes en 2024. De l'autre, les importations de maïs ont fortement augmenté ces dernières années, atteignant plus de 81 000 tonnes en 2024 avant de reculer légèrement à 72 586 tonnes en 2025 pour une facture de plus de 10 milliards de FCFA.

Cette situation illustre toute la complexité des politiques d'import-substitution. Malgré les efforts consentis pour accroître la production locale, de nombreux industriels, notamment dans les filières avicole, porcine et agro-alimentaire, continuent de privilégier le maïs importé en raison de prix souvent plus compétitifs, d'une qualité plus homogène et d'une meilleure régularité des approvisionnements.

Le maïs occupe pourtant une place stratégique dans l'économie nationale. Première céréale produite au Cameroun, il constitue un intrant essentiel pour l'alimentation animale et plusieurs activités de transformation industrielle. À ce titre, la santé de la filière conditionne directement la compétitivité de nombreuses industries en aval.

La mesure gouvernementale apporte un soulagement immédiat aux producteurs confrontés à des stocks invendus. Mais elle met également en évidence les défis structurels qui continuent de peser sur la compétitivité de la filière. Avec un rendement moyen estimé à environ 1,8 tonne à l'hectare, le Cameroun reste loin des standards observés dans plusieurs pays concurrents. L'accès limité aux semences améliorées, le coût élevé des intrants, les insuffisances de mécanisation, les difficultés de stockage et les contraintes logistiques continuent d'alourdir les coûts de production.

Au-delà de la suspension des importations, l'enjeu fondamental demeure donc l'amélioration durable de la productivité et de la compétitivité du maïs camerounais. Car la véritable réussite de l'import-substitution ne se mesure pas à la fermeture des frontières, mais à la capacité des producteurs nationaux à conquérir durablement le marché par la qualité, la disponibilité et le prix de leurs produits.

Cette décision rappelle enfin que la souveraineté économique repose autant sur la protection temporaire des filières stratégiques que sur leur capacité à devenir durablement compétitives face à la concurrence internationale.

INDICATEUR	VALEUR
Production nationale (2024)	2,36 millions de tonnes
Besoins estimés du marché	2,8 millions de tonnes
Importations 2025	72 586 tonnes
Facture des importations 2025	10,2 milliards FCFA
Rendement moyen Cameroun	1,8 t/ha
Rendement Afrique du Sud	6,4 t/ha
Prix moyen de la tonne production locale	Entre 140 000 à 255 000 FCFA
Prix moyen de la tonne maïs importé	Entre 131 000 et 155 000 FCFA

BOIS

le Cameroun accélère la restriction des exportations de grumes

Par un Arrêté signé le 28 avril 2026 (Arrêté N°0023/MINFOF du 28 avril 2026 portant actualisation de la classification des essences forestières relativement à l'exportation sous forme de grumes), le Ministère des Forêts et de la Faune a porté de 76 à 91 le nombre d'essences forestières interdites d'exportation sous forme de grumes. Le dispositif maintient parallèlement 23 essences dites de promotion, dont l'exportation reste autorisée sous certaines conditions, tandis que l'Azobé/Bongossi est soumis à un régime spécifique de quotas.

Bien que précurseur de la politique de restriction des exportations de bois en grumes (la loi forestière prévoyait déjà une transformation locale de 70% de la production, avant une interdiction totale des exportations de grumes au terme d'une période transitoire de cinq ans), aujourd'hui portée à l'échelle de la CEMAC avec l'appui des partenaires internationaux engagés dans la préservation du bassin du Congo, cette ambition s'est toutefois heurtée aux contraintes économiques et budgétaires.

L'échéance a ainsi été repoussée à plusieurs reprises, au profit d'une mise en œuvre progressive reposant sur le relèvement des droits de sortie et l'élargissement de la liste des essences interdites. Les premiers résultats sont visibles : les exportations de grumes reculent sensiblement.

Pour l'industrie nationale, l'enjeu est désormais de convertir cette restriction en nouvelles capacités de production. Le maintien du bois sur le territoire peut favoriser le développement du sciage, du placage, de la fabrication de panneaux, du meuble et des composants destinés au bâtiment. Ces activités offrent des perspectives importantes en matière d'emplois, de compétences, d'investissements et de valeur ajoutée locale.

La réussite de cette orientation dépendra cependant de la capacité de l'appareil productif à absorber des volumes croissants de bois. L'accès au financement, à l'énergie, aux équipements, aux infrastructures logistiques et aux marchés demeure déterminant. À l'approche de l'échéance de 2028, le principal défi ne sera donc plus seulement de limiter l'exportation des grumes, mais de faire émerger une industrie locale suffisamment compétitive pour les transformer durablement.

Exportations de grumes : quelques données clés

Une politique de plus en plus restrictive

- Droit de sortie sur les grumes porté de 17,5% de la valeur FOB en 2017 à 75% en 2024
- Nombre d'essences interdites d'exportation passé de 76 à 91 en 2026
- 23 essences de promotion demeurent exportables sous conditions
- Interdiction totale prévue dans l'espace CEMAC à compter du 1er janvier 2028

Des effets déjà visibles sur les exportations

- 349 611 tonnes de grumes exportées en 2025
- Baisse de plus de 100 000 tonnes en un an
- Niveau le plus faible enregistré au cours des cinq dernières années
- Progression relative des sciages dans les exportations de la filière bois

Les opportunités pour l'industrie nationale

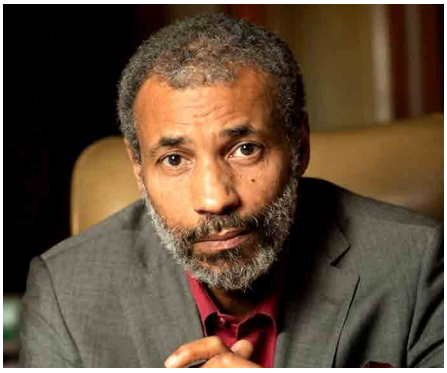
- Développement des activités de sciage et de séchage
- Production de placages, contreplaqués et panneaux
- Fabrication de meubles et de produits de menuiserie
- Production de matériaux et composants pour le bâtiment
- Développement des emballages et objets en bois
- Création d'emplois industriels et de compétences techniques
- Accroissement de la valeur ajoutée et des recettes fiscales locales

Les principaux défis

- Insuffisance des capacités locales de transformation
- Coût élevé des équipements industriels
- Accès limité aux financements de long terme
- Difficultés d'approvisionnement en énergie
- Coûts logistiques et enclavement de certaines zones forestières
- Besoins en formation, certification et normalisation
- Renforcement nécessaire de la traçabilité et de la lutte contre la fraude

ILS PORTENT LA VOIX DES INDUSTRIELS

immersion dans nos instances de représentation



Une présence active du SYNDUSTRICAM dans les instances stratégiques ! Représenter les industriels là où se prennent les décisions, défendre leurs intérêts, anticiper les évolutions réglementaires, peser sur les orientations techniques, économiques ou sociales : telle est l'une des missions essentielles du SYNDUSTRICAM. Notre syndicat est présent dans une trentaine de conseils, comités et commissions nationaux, au cœur de l'appareil du dialogue public-privé.

À travers cette série intitulée « Ils portent la voix des industriels ! », nous mettons en lumière ces espaces de représentation ainsi que les hommes et femmes qui y siègent au nom du SYNDUSTRICAM. Ils y défendent, avec compétence et conviction, les préoccupations de l'industrie camerounaise, en veillant à ce que ses spécificités soient prises en compte et ses priorités entendues.

CARPA

CONSEIL D'APPUI À LA RÉALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT

Episode 10

Conseil d'Orientation du CARPA

Faire des Partenariats Public-Privé un levier de compétitivité industrielle

M. Samuel NJANGA KONDO
Président du SYNDUSTRICAM

Les difficultés suivantes reviennent systématiquement lorsque l'on évoque l'industrie camerounaise : coût de l'énergie, insuffisance des infrastructures, faiblesse de la logistique ou encore accès limité aux zones industrielles. Ces contraintes dépendent largement des investissements publics et de la capacité de l'État à mobiliser les financements nécessaires.

C'est précisément la raison d'être du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA). Placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie, cet organisme accompagne l'État dans la préparation, l'évaluation et le suivi des projets réalisés sous forme de Partenariats Public-Privé (PPP). Il intervient notamment dans l'identification des projets éligibles, l'évaluation de leur faisabilité, l'assistance aux administrations publiques et le suivi de leur exécution.

Les PPP constituent aujourd'hui un instrument majeur pour accélérer la réalisation d'infrastructures stratégiques, sans faire peser l'intégralité de leur financement sur les ressources budgétaires de l'État et de ses entités. Ils peuvent également être mobilisés pour améliorer la gestion et la qualité de certains services publics. Routes, ports, centrales énergétiques, infrastructures numériques, plateformes logistiques, équipements publics, mais aussi services tels que la gestion des péages routiers, des parkings, de l'éclairage public ou encore de certaines infrastructures marchandes peuvent ainsi être développés ou exploités dans le cadre d'une coopération structurée entre les secteurs public et privé.

Au sein du Conseil d'Orientation du CARPA, le SYNDUSTRICAM est représenté par son Président, M. Samuel NJANGA KONDO. Sa présence permet de porter la vision et les préoccupations des industriels dans une instance où se discutent les orientations stratégiques de la politique nationale des partenariats public-privé.

Au-delà de la mobilisation des financements, l'enjeu est de promouvoir des projets répondant réellement aux besoins du tissu productif : infrastructures logistiques performantes, énergie fiable, zones industrielles aménagées, plateformes de transformation ou encore équipements collectifs favorisant la compétitivité des entreprises.

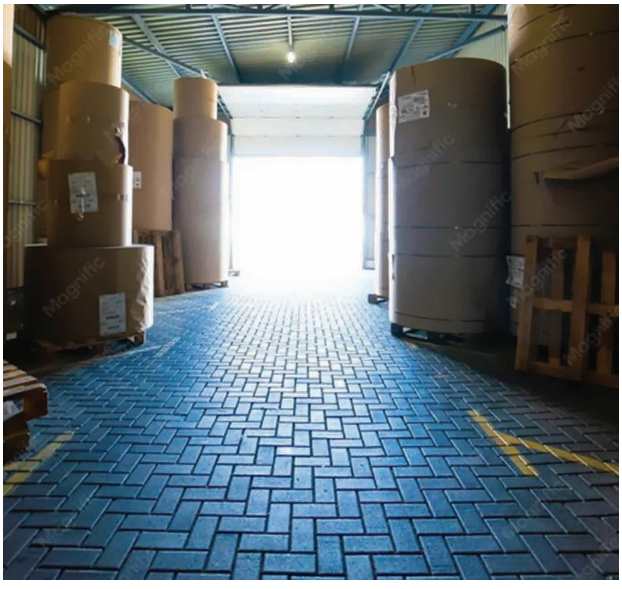
Pro Meet-Up 2026 : vers des corridors logistiques au service de l'industrialisation régionale

Placée sous le haut parrainage du Premier Ministre, la 5e édition du Pro Meet-Up (PML5) a été lancée le 1er juin 2026 à Yaoundé autour d'une ambition forte : transformer les grands corridors de transport de la CEMAC en véritables leviers d'industrialisation et de création de valeur.

Les promoteurs de l'initiative plaident pour un changement de paradigme. Au-delà de leur fonction traditionnelle de transit des marchandises, les corridors Douala-N'Djamena, Douala-Bangui ou encore Kribi-N'Djamena devraient devenir des espaces d'implantation industrielle, de développement logistique et de structuration des chaînes de valeur régionales.

Un projet pilote centré sur l'axe Douala-N'Djamena-Bangui-Port-Gentil a notamment été présenté afin d'expérimenter cette approche à l'échelle de la sous-région.

Pour les industriels camerounais, cette réflexion rejoint une préoccupation de longue date : faire des infrastructures portuaires, routières et ferroviaires non seulement des outils de transport, mais également des catalyseurs de production, de transformation locale et d'intégration régionale. Si la vision est prometteuse, sa concrétisation dépendra toutefois de la capacité des États de la CEMAC à lever les nombreux obstacles qui continuent de freiner le commerce intra-régional et la circulation des biens et des personnes.





Un accord-cadre pour l'avènement de la ligne ferroviaire Édéa-Kribi-Lolabé-Campo

Le 4 juin 2026, l'État du Cameroun, CAMALCO, Africa Global Logistics et plusieurs partenaires institutionnels ont signé un accord-cadre relatif au développement de la future ligne ferroviaire Édéa-Kribi-Lolabé-Campo. Cette étape ouvre la voie aux études de faisabilité, de financement, de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de cette infrastructure appelée à renforcer les connexions entre la façade portuaire de Kribi, les bassins de production, les zones d'activités et les marchés intérieurs.

Au-delà de sa portée symbolique, cette initiative pourrait constituer un tournant majeur pour le développement du complexe industrialo-portuaire de Kribi, à condition qu'elle se traduise effectivement par des réalisations concrètes. Pour les industriels, l'enjeu dépasse largement la seule question du transport ferroviaire. Avec un trafic ayant atteint 12,7 millions de tonnes de marchandises et 555 398 EVP en 2025, le port de Kribi entre dans une phase où la qualité de la connectivité terrestre devient un facteur déterminant de compétitivité.

À terme, cette liaison ferroviaire pourrait contribuer à fluidifier les flux logistiques, réduire la pression sur le corridor routier Édéa-Kribi, faciliter l'acheminement des productions industrielles, agricoles et minières, et conforter le positionnement de Kribi comme principal hub logistique et industriel d'Afrique centrale.

BEAC : suspension provisoire du guichet spécial de refinancement



La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a suspendu, depuis le 2 avril 2026, les nouvelles opérations de son Guichet spécial de refinancement, un mécanisme permettant aux banques commerciales d'obtenir des ressources auprès de la Banque centrale pour financer des projets d'investissement dans les secteurs productifs. Selon la BEAC, cette suspension est provisoire et vise à moderniser le dispositif avant sa relance.

Créé pour soutenir les investissements à moyen terme, cet instrument permettait à la Banque centrale de refinancer jusqu'à 60% des crédits accordés aux entreprises opérant notamment dans l'industrie, l'agro-industrie, les mines, les télécommunications ou les infrastructures. Longtemps peu utilisé, il avait connu un regain d'activité en 2025 avec le refinancement de plusieurs projets structurants, dont le gisement de fer de Bipindi-Grand Zambi, le programme d'investissement de Camtel ou encore une huilerie de la Sodecoton.

Au-delà de son caractère technique, cette suspension révèle un débat plus profond sur le rôle de la politique monétaire dans le développement économique. Le FMI recommande en effet la suppression progressive de ce mécanisme, estimant qu'il contribue à accroître les importations d'équipements et, par conséquent, exerce une pression sur les réserves de change de la CEMAC. La BEAC défend au contraire son maintien, considérant qu'il constitue un levier essentiel pour accompagner l'investissement productif dans une région où les financements de long terme demeurent rares et coûteux. Une évaluation du dispositif est en cours et devrait conduire, d'ici 2027, à une décision sur son maintien, sa réforme ou sa suppression.

General Bank of Cameroon succède à Société Générale Cameroun après le rachat de l'État

Le 12 mai 2026, l'État du Cameroun a finalisé le rachat de 58,08% des parts de Société Générale dans sa filiale camerounaise, pour un montant de 129 milliards de FCFA. Cette opération porte sa participation à 83,68% et marque la naissance de General Bank of Cameroon (GBC). Validée par la COBAC, elle garantit la continuité des activités de la banque et préserve les intérêts des déposants, des clients et des partenaires durant la phase de transition. L'opération est présentée comme une solution transitoire et devrait être suivie d'une ouverture du capital à des investisseurs stratégiques afin de reconstituer un actionnariat majoritairement privé.



Au-delà du changement d'actionnariat, cette opération traduit un investissement souverain dans l'un des principaux établissements bancaires de la place et témoigne d'un recours accru de l'État aux prises de participation dans le secteur bancaire. Les modalités de son désengagement futur, ainsi que la recomposition de l'actionnariat de GBC, seront déterminantes pour l'évolution du paysage bancaire camerounais et sa capacité à financer durablement l'économie.

Syndicat des Industriels du Cameroun

Syndustricam

LES CHRONIQUES DE L'INDUSTRIE

NOTE D'INFORMATIONS & D'ANALYSES DU SYNDICAT DES INDUSTRIELS DU CAMEROUN

BULLETIN D'ABONNEMENT 2026 – 2027

(Tenant lieu de bon de commande)

RAISON SOCIALE : _____

REPRÉSENTÉE PAR : _____ FONCTION : _____

N° DE CONTRIBUABLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ EMAIL : _____

Fichier à fournir par l'annonceur (PDF, EPS)

PMI/PME (CA ANNUEL ≤ 3 MILLIARDS F CFA)

	MONTANT HT EN F.CFA			
EMPLACEMENT	**01 parution**	**03 parutions**	**06 parutions**	**12 parutions**
2ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
3ème de couverture	200 000 ☐	175 000 x 3 ☐	150 000 x 6 ☐	100 000 x 12 ☐
4ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
Double page intérieure	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
Pleine-page intérieure	125 000 ☐	100 000 x 3 ☐	75 000 x 6 ☐	50 000 x 12 ☐
Demi-page intérieure	75 000 ☐	62 500 x 3 ☐	50 000 x 6 ☐	25 000 x 12 ☐

GRANDES ENTREPRISES (CA ANNUEL > 3 MILLIARDS F CFA) § ADMINISTRATIONS

	MONTANT HT EN F.CFA			
EMPLACEMENT	**01 parution**	**03 parutions**	**06 parutions**	**12 parutions**
2ème de couverture	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
3ème de couverture	250 000 ☐	225 000 x 3 ☐	200 000 x 6 ☐	150 000 x 12 ☐
4ème de couverture	300 000 ☐	275 000 x 3 ☐	250 000 x 6 ☐	200 000 x 12 ☐
Double page intérieure	400 000 ☐	350 000 x 3 ☐	325 000 x 6 ☐	225 000 x 12 ☐
Pleine-page intérieure	150 000 ☐	125 000 x 3 ☐	100 000 x 6 ☐	75 000 x 12 ☐
Demi-page intérieure	100 000 ☐	87 500 x 3 ☐	75 000 x 6 ☐	37 500 x 12 ☐

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION : _____

TVA : _____

TOTAL TTC : _____

En signant ce bulletin, nous confirmons la souscription à la formule choisie et nous nous engageons à en régler le montant correspondant, soit (TTC en lettres) _____

_____ FCFA

Modalités de paiement : ☐ Espèces / OM / MoMo ☐ Chèque bancaire ☐ Virement

A l'ordre de : Syndicat des Industriels du Cameroun -SYNDUSTRICAM

Coordonnées bancaires : **10002 0003001938983150 - 23** SCB Cameroun BP 300 Douala

Fait à, le / /.....

Cachet et Signature précédés de la Mention «Lu & Approuvé»

CONTACTS :

STANDARD
doualasyndustricam@yahoo.fr / Tél. : 658 57 07 69

Malam MAHAMADOU
Tél. : 696 27 86 22